

# *Bilan 2017 - Pluvier siffleur – Îles-de-la-Madeleine*




**Présentée à**
**Fondation de la faune du Québec (FFQ),** programme Faune en danger
**Environnement et Changement climatique Canada (ECCC),** programme d'intendance de l'habitat (PIH) pour les espèces en péril

**Préparé par**
**Marie-Ève Giroux**, directrice générale
**Alain Richard**, biologiste et chargé de projet espèces en péril

**Mars 2018**

## Attention FragÎles
*Mouvement pour la valorisation du patrimoine naturel des Îles-de-la-Madeleine*

# 1. Mise en contexte

Depuis près de 30 ans, Attention FragÎles travaille à la protection des espèces menacées et en particulier du Pluvier siffleur aux Îles-de-la-Madeleine en collaboration avec différents intervenants locaux, régionaux et nationaux, notamment le Service canadien de la faune (ECCC) et le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFF). Au Québec, les seuls sites de nidification de cette espèce menacée sont situés aux Îles-de-la-Madeleine, qui comptent 20% de la population nicheuse de l'Est du Canada. Depuis quelques années les résultats montrent une diminution du nombre d'espèces menacées sur le territoire particulièrement en ce qui concerne le Pluvier siffleur. En effet, le suivi annuel du Pluvier siffleur tend à montrer une baisse importante de la population de cette espèce sur l'archipel ainsi qu'une diminution du nombre d'oisillons parvenant à quitter les Îles vers leur aire d'hivernage.



**Principales activités menées par l'équipe terrain :**

- Inventaire des nids du Pluvier siffleur sur les plages des Îles-de-la-Madeleine.
- Installation de périmètres de sécurité autour des aires de ponte des plages de l'Hôpital (Fatima), de la Martinique, de la Pointe, du Sandy-Hook et de Portage du Cap (9 aires de pontes protégées à l'aide de périmètres de protection, soit 35 % des nids).
- Installation d'un stationnement temporaire et de panneaux de sensibilisation afin de canaliser la circulation motorisée dans certaines aires très achalandées (Plage de l'Hôpital).
- Baguage de 19 pluviers adultes (17 nouveaux et 2 déjà bagués avec des bagues de métal).
- Baguage de 7 pluviers juvéniles.

# 2. Résultats de suivi et d'inventaire 2017

Au cours des huit dernières années, le nombre de couples dénombré dans l'archipel est passé de 48 en 2009 à seulement 23 en 2017. Le nombre d'oisillons parvenus à l'envol en 2017, était de 34 sur une possibilité de 51 oisillons. Les résultats de l'année 2017, présentés dans le tableau 1, ainsi que ceux des années précédentes tendent à montrer une baisse importante de la population de Pluvier siffleur dans l'archipel ainsi qu'une diminution du nombre d'oisillons parvenant à quitter les Îles vers leur aire d'hivernage.

**Tableau 1 : Résultats du suivi du Pluvier siffleur été 2017**

| Ensemble du territoire des Îles-de-la-Madeleine | |
|---|---|
| **Nombres de couples** | 23 couples recensés (dont aucun nid trouvé pour l'un d'eux) |
| **Nombres de nids** | |
| **Total recensé** | 26 nids (donc 4 considérés de seconde ponte) |
| **Éclos** | 18 nids ont éclos (70 % des nids)* |
| **Nombre d'œufs** | |
| **Total recensé** | 88 œufs pondus au minimum |
| **Éclos** | 51 œufs qui ont éclos (60 % des œufs) |
| **Jeunes parvenus à l'envol** | 34 jeunes sur une possibilité de 51 (taux de réussite de 67%. Productivité minimum de 1,5 jeunes/couple) |

* *Parmi les 5 nids qui n'ont pas éclos, 2 nids ont été inondés et pour 3 nids, les causes sont inconnues. Pour 3 nids l'éclosion est incertaine.*

À la plage de l'Hôpital, un site où il y avait en moyenne 11 nids par année, 3 nids seulement ont été trouvés et un seul a éclos et aucun oisillon n'a atteint l'âge de l'envol.

**16 Pluviers bagués ont été vus aux Îles en 2017 dont :**

- Un oiseau observé à Fatima et à Grande-Entrée, préalablement bagué en Georgie (USA)
- Un oiseau observé à Portage du Cap, préalablement bagué en Caroline du Sud (USA)
- Un oiseau observé à la Dune du Sud, préalablement bagué au Bahamas.

# 3. Situation et problématiques par secteurs (plages)



Le tableau 5 présente les résultats de suivi et d'inventaire du Pluvier siffleur par secteurs / plages des Îles-de-la-Madeleine, lors de la saison 2017.

**Tableau 1 : Résultats du suivi du Pluvier siffleur été 2017 par secteurs / plages**

| Secteurs / plages | Nombres de nids | Nombre d'œufs | Jeunes parvenus à l'envol |
|---|---|---|---|
| **Dune du Nord** | 3 nids*(1 de reponte) | 12 œufs | 0 jeunes |
| **Sandy Hook** | 3 nids | 10 œufs | 5 jeunes |
| **Dune du Sud** | 5 nids (1 de reponte) | 16 œufs | 9 jeunes |
| **Martinique** | 5 nids (2 de reponte) | 12 œufs | 5 jeunes |
| **Sablière HAB** | 1 nid | 4 œufs | 0 jeunes |
| **Portage du Cap** | 1 nid | 4 œufs | 0 jeunes |
| **Dune de l'Ouest** | 1 nid | 4 œufs | 4 jeunes |
| **Pont HAM** | 2 nids | 8 œufs | 3 jeunes |
| **Pointe de l'Est** | 1 nid | 4 œufs | 0 jeunes |
| **Bassin Est** | 4 nids (1 reponte) | 12 oeufs | 6 jeunes |

** À la plage de l'Hôpital (Dune du Nord), un site où il y avait en moyenne 11 nids par année, 3 nids seulement ont été trouvés à l'été 2017, un seul a éclos et aucun oisillon n'a atteint l'âge de l'envol.*
*** En rouge les sentiers annuels et en bleu les sentiers saisonniers (15 septembre au 30 avril).*

Les secteurs identifiés comme les plus problématiques sont les plages de la Dune-du-Nord, du Sandy Hook et de la Dune-du-Sud. Ces trois plages représentent des secteurs qui sont autorisés à la circulation motorisée à l'année, donc également en période estivale, par la règlementation municipale. Comme ce sont des secteurs où l'on retrouve des habitats essentiels pour le Pluvier siffleur à proximité, la protection de cette espèce et de son habitat ainsi que la conciliation des usages côtiers devraient être réévaluées dans ces secteurs et les mesures de protection devraient être augmentées, afin de trouver des solutions qui seront bénéfiques au rétablissement de l'espèce ciblée. Le bilan de l'été 2017 a été partagé avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le Club VTT Îles-de-la-Madeleine, le MFFP, le SCF-ECCC, en regard des différentes problématiques observées dans chaque secteur et en particulier celle liée à la circulation motorisée. Suite à ce bilan, la nécessité d'agir pour améliorer la situation actuelle a été admise par tous ces intervenants.

**Dune du Nord**

La figure 1 présente le sentier annuel (en bleu) et le sentier saisonnier, 15 septembre au 30 avril (en rouge) autorisés pour la circulation motorisée dans le secteur de la Dune du Nord ainsi que les habitats du Pluvier siffleur.

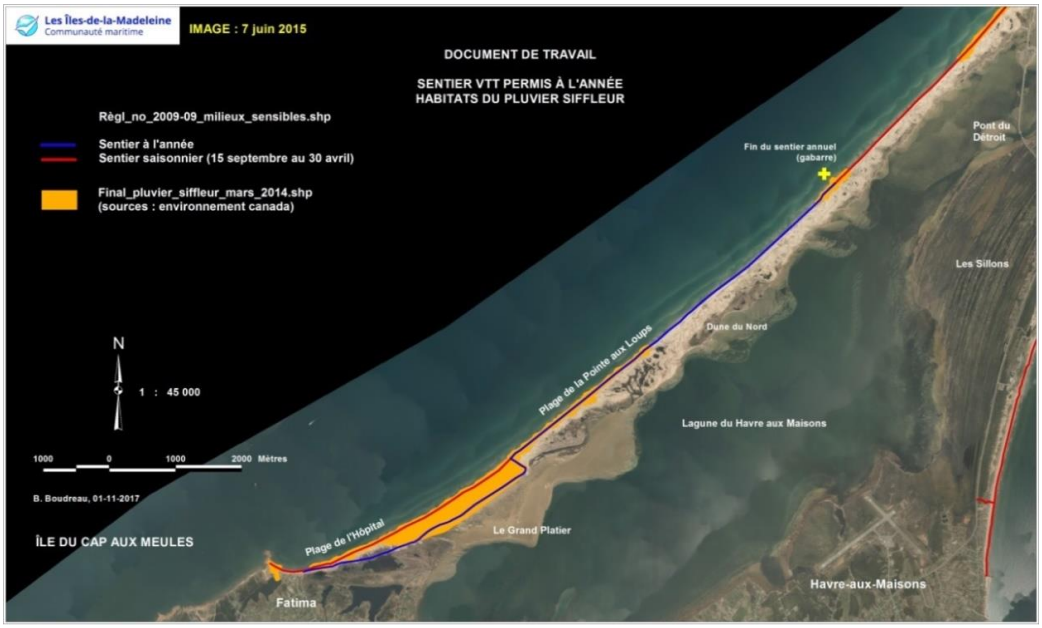



**Figure 1 : Sentier annuel de VTT Dune-du-Nord et habitat du Pluvier siffleur**

**Les principales problématiques identifiées dans ce secteur en 2017 sont les suivantes :**

- Circulation hors du sentier annuel autorisé, plusieurs véhicules (autant VTT que 4X4) ont été vus circulant dans les entre-dunes ainsi que dans la portion du sentier fermé à la circulation entre le 1er et le 15 septembre. Cette section saisonnière du sentier est celle où l'on retrouve habituellement le plus grand nombre de nids du Pluvier siffleur.
- Absence de signalisation claire sur les limites du sentier annuel vs saisonnier ainsi que sur la délimitation de l'habitat du Pluvier siffleur dans ce secteur. Non-respect de ces limites par plusieurs utilisateurs VHR, entraînant un dérangement de l'espèce. Les véhicules circulent souvent un peu partout sur la plage, alors que la circulation en bas de plage devrait être préconisée pour un moindre dérangement de l'espèce, circulation intense dans le secteur.
- Problématique observée en regard de la vitesse élevée de certains camions lors de la circulation dans le sentier autorisé, cette situation peut compromettre la sécurité d'autres utilisateurs du secteur.
- Présence de camions et de roulottes dans les entre-dunes, cette circulation et ces sites de camping improvisés semblent être des sources importantes de dérangement de l'espèce et de perturbation de l'habitat.
- Peu de contrôle de circulation motorisée et du dérangement de l'espèce dans son habitat sont effectués, il y a nécessité d'augmenter la surveillance et les collaborations entre les agents des différents paliers gouvernementaux (municipal, provincial et fédéral).
- Secteur / Plage très utilisée pour différents usages récréatifs, utilitaires et touristiques, beaucoup d'autres utilisateurs qui peuvent présenter des menaces ou causer du dérangement de l'espèce : notamment chiens sans laisse, cerfs-volants (kites) et buggys, tour de charrette, roulottes/campings, véhicules sur la plage (hors sentier), etc.

**Sandy Hook**

La figure 2 présente le sentier annuel (en bleu) autorisé pour la circulation motorisée dans le secteur de la plage du Sandy Hook ainsi que les habitats du Pluvier siffleur.




**Figure 2 : Sentier annuel de VTT Sandy Hook et habitat du Pluvier siffleur**

**Les principales problématiques identifiées dans ce secteur en 2017 sont les suivantes :**

- Circulation hors du sentier annuel autorisé, plusieurs véhicules (autant VTT que 4X4) ont été vus circulant dans les entre-dunes ainsi qu'allant plus loin que la limite du sentier autorisé (bout du banc). Ces sections non permises à la circulation motorisée sont celles où l'on retrouve habituellement le plus grand nombre de nids du Pluvier siffleur.
- Absence de signalisation claire sur les limites du sentier annuel ainsi que sur la délimitation de l'habitat du Pluvier siffleur dans ce secteur. Non-respect de ces limites par plusieurs utilisateurs VHR, entraînant un dérangement de l'espèce. Les véhicules circulent souvent un peu partout sur la plage, alors que la circulation en bas de plage devrait être préconisée pour un moindre dérangement de l'espèce, circulation intense dans le secteur, augmentation importante de l'utilisation du secteur.
- Problématique observée en regard de la vitesse élevée de certains camions lors de la circulation dans le sentier autorisé, cette situation peut compromettre la sécurité d'autres utilisateurs du secteur.

- Peu de contrôle de circulation motorisée et du dérangement de l'espèce dans son habitat sont effectués, il y a nécessité d'augmenter la surveillance et les collaborations entre les agents des différents paliers gouvernementaux (municipal, provincial et fédéral).
- « Bout du banc » utilisé comme zone récréative (feux, camping, pique-nique, beaucoup de véhicules camions et autres).
- Augmentation du nombre de véhicules transportant des passagers (style charrette), une entreprise réalise des tours avec tracteur et remorque avec siège pour passager, mais plusieurs camions et VTT avec remorques se sont mis à l'imiter, transporter des gens et faire de plus en plus de tours par là.
- Une caméra installée par les agents de la faune fédéraux (ECCC) a montré une circulation intense (confirmation des observations mentionnées ci-haut) et des comportements inappropriés des utilisateurs qui entraient dans les périmètres et s'approchaient trop près des nids et des oiseaux.



**Dune du Sud**

La figure 3 présente le sentier annuel (en bleu) autorisé pour la circulation motorisée dans le secteur de la plage de la Dune du Sud ainsi que les habitats du Pluvier siffleur.

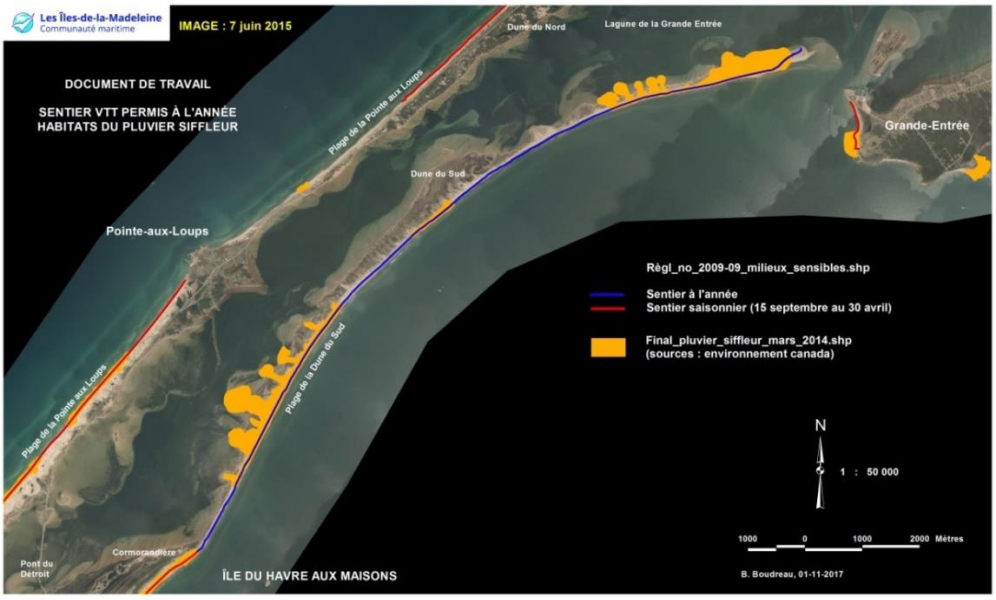



**Figure 3 : Sentier annuel de VTT Dune du Sud et habitat du Pluvier siffleur**

Les principales problématiques identifiées dans ce secteur en 2017 sont les suivantes :

- Absence de signalisation claire sur les limites du sentier annuel ainsi que sur la délimitation de l'habitat du Pluvier siffleur dans ce secteur. Les véhicules circulent souvent un peu partout sur la plage et parfois plusieurs VTT côte à côte sur la plage, alors que la circulation en bas de plage et un derrière l'autre devrait être préconisée pour un moindre dérangement de l'espèce. Un peu de circulation dans les entre-dunes est observé.
- Problématique observée en regard de la vitesse élevée de certains camions lors de la circulation dans le sentier autorisé, cette situation peut compromettre la sécurité d'autres utilisateurs du secteur.
- Peu de contrôle de circulation motorisée et du dérangement de l'espèce dans son habitat sont effectués, il y a nécessité d'augmenter la surveillance et les collaborations entre les agents des différents paliers gouvernementaux (municipal, provincial et fédéral).

**Martinique**

Secteur où la circulation est permise sur une base saisonnière, soit du 15 septembre au 30 avril, donc interdite lors de la période de nidification du Pluvier siffleur.

Les principales problématiques identifiées dans ce secteur en 2017 sont les suivantes :

- Problématique liée à la présence de cerfs-volants (kites) et buggys qui réalisent leurs activités souvent près de deux périmètres servant à protéger des nids de Pluviers siffleurs. Les déplacements et les immenses voiles au-dessus des nids créent du dérangement pour l'espèce et un stress pour les adultes et leurs oisillons. Cette zone est identifiée par la règlementation municipale pour la pratique de cette activité, ce qui est problématique. Cette dernière a été mentionnée à des intervenants municipaux et devrait être abordée dans le cadre de l'éventuelle révision de la règlementation.



**Sablière du Havre-aux-Basques**

Un couple de Pluvier siffleur a niché à l'été 2017 dans une ancienne sablière à l'intérieur du milieu dunaire du Havre-aux-Basques. Cette dernière a été remplie avec du sable du dragage composé de petites pierres et de coquillages créant ainsi un milieu similaire à l'habitat du Pluvier siffleur et propice à sa nidification. Le site est situé à proximité de la Plage de la Martinique.

Les principales problématiques identifiées dans ce secteur en 2017 sont les suivantes :

- Présence de traces de circulation et observation de véhicules de camping dans le secteur.
- Une caméra installée par les agents de la faune provinciaux (MFFP) a montré qu'un renard passait souvent dans le périmètre ou près du nid, la perte des œufs pourrait être attribuée à la prédation.

**Portage du Cap**

Secteur où la circulation est permise sur une base saisonnière, soit du 15 septembre au 30 avril, donc interdite lors de la période de nidification du Pluvier siffleur.

Les principales problématiques identifiées dans ce secteur en 2017 sont les suivantes :

- Problématique liée à la présence de chiens sans laisse à l'extérieur de la zone autorisée et à proximité de secteurs de nidification pour le Pluvier siffleur, pouvant ainsi créer du dérangement pour le pluvier et/ou favoriser la prédation pour des oisillons.

**Dune de l'Ouest**

Secteur où la circulation est permise sur une base saisonnière, soit du 15 septembre au 30 avril, donc interdite lors de la période de nidification du Pluvier siffleur.

Les principales problématiques identifiées dans ce secteur en 2017 :

- Peu de problématiques observées. Le nid était situé loin des entrées de cette plage et des secteurs fréquentés par les différents utilisateurs. Le taux de succès a donc été très bon et les 4 jeunes ont survécu.

**Pont du Havre-aux-Maisons**

Secteur défini dans l'habitat du Pluvier siffleur. Présence de travaux sous la structure du pont à l'été 2017. Une membrane géotextile et un périmètre d'exclusion avaient été installés par notre équipe au printemps avant le début des travaux afin de s'assurer que le Pluvier n'irait pas nicher dans cette zone. La présence de travaux et d'une zone d'exclusion sur le site, n'ont pas empêché deux couples de Pluviers siffleurs de nicher dans le secteur, mais à l'extérieur de la zone des travaux. Un suivi du secteur était fait par notre équipe chaque semaine.

Les principales problématiques identifiées dans ce secteur en 2017 sont les suivantes :

- Problématique liée à la présence de chiens sans laisse à l'extérieur de la zone autorisée et à proximité de secteurs de nidification du le Pluvier siffleur, pouvant ainsi créer du dérangement pour le pluvier et/ ou favoriser la prédation des oisillons.
- Travaux de construction dans le secteur peuvent occasionner du dérangement, mais des mesures supplémentaires de protection et de surveillance avaient été mises en place pour atténuer ces impacts.

**Pointe de l'Est**

Secteur où la circulation se poursuit en période estivale lors de la nidification du Pluvier siffleur, même si elle n'y est pas officiellement autorisée. Le secteur est situé dans la municipalité de Grosse-Île qui n'a pas de règlementation municipale spécifique sur cet aspect. Un projet mené en concertation avec différents partenaires (ECCC, MFFP, municipalités des Îles et de Grosse-Île, utilisateurs, propriétaires privés, organismes en environnement) cible spécifiquement la problématique de la circulation VHR à la Pointe de l'Est.



La principale problématique identifiée dans ce secteur en 2017 est la suivante:

- Beaucoup de circulation observée dans le secteur.

**Bassin Est**

Secteur où la circulation est permise sur une base saisonnière, soit du 15 septembre au 30 avril, donc interdite lors de la période de nidification du Pluvier siffleur.

Les principales problématiques identifiées dans ce secteur en 2017 sont les suivantes :

- Beaucoup de circulation observée dans le secteur.
- Présence de chiens sans laisse.

